

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20230922-CM2209202302-DE
Reçu 1 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 22 Septembre 2023

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	14
- présents	9
- votants	13
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	18/09/23

Délibération n°
CM22092023-02

OBJET

*Délibération pour
une demande de
subvention au
Département du
Lot pour la
restauration du
LAVOIR ET
FONTAINE DE
SAINT PIERRE*

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Étaient absents/excusés : FELIX Dimitri (pouvoir à Mme GARCETTE P), FOUQUET Camille (pouvoir à Mr LACOUT G), MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume pouvoir à Mme LECORNE Jocelyne), TAURAND François (pouvoir à Mr FARGUES A).

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration du lavoir et de la fontaine SAINT PIERRE.

Le Département du Lot et le Grand Figeac subventionnent des projets dans le cadre des fonds de soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis demandés auprès de deux entreprises pour la réfection dont le montant estimatif serait de 13 900.00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de restauration du lavoir et de la fontaine de SAINT PIERRE,
- Autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Lot dont les travaux peuvent être subventionner à 50 % .
- Adopte le plan de financement ci-dessous :
 - Grand Figeac : 3 000.00 €
 - Département : 6 950.00 €
 - Autofinancement : 3 950.00 €

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 25/09/2023
et publication ou
notification
du 25/09/2023*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 22 Septembre 2023

Le Maire,
Guy LACOUT.

